L'appli Carte vitale accessible à tous les assurés détenteurs de la nouvelle carte d'identité format carte bancaire



Ile ? Désormais, via
vitale, version

Pour être éligible à l’activation de l’appli carte Vitale via le parcours France Identité, il faut :

- être en possession d’une carte nationale d’identité électronique (CNIe) ;
- être majeur ;
- avoir des droits ouverts et un numéro de sécurité sociale.

L'appli Carte vitale possède les mêmes fonctionnalités que la carte physique.